



**PREFECTURE DE POLICE**  
CABINET DU PREFET  
Service de la Communication

Paris, le 5 avril 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**RESTRICTIONS DE CIRCULATION MISES EN PLACE A PARIS  
LORS DE LA JOURNEE DU SAMEDI 6 AVRIL 2019**

Le **samedi 6 avril 2019**, plusieurs événements de voie publique se tiendront dans la Capitale. Des rassemblements informels sont également susceptibles d'être organisés sur la voie publique et pourront entraîner des perturbations sur le trafic routier.

A cette occasion, un important dispositif de circulation sera déployé par la préfecture de Police.

➤ **Un périmètre d'interdiction des rassemblements et manifestations dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes » sera instauré par un arrêté du préfet de Police conformément aux instructions gouvernementales.**

• Cette interdiction portera sur **l'avenue des Champs-Élysées**, dans sa partie comprise entre la place Charles-de-Gaulle incluse et le rond-point des Champs-Élysées-Marcel-Dassault, et sur les voies perpendiculaires sur une distance de 100 mètres à partir de cette portion de l'avenue des Champs-Élysées, ainsi que **dans un périmètre comprenant la présidence de la République et l'Assemblée Nationale** et délimité par les voies suivantes, qui y seront incluses :

*Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue du Général Eisenhower, avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le Cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées (aux accès à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Matignon), pont de la Concorde, quai d'Orsay (dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et le boulevard Saint-Germain), rue Robert Esnault-Pelterie, rue de l'Université (dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et la place du Palais-Bourbon), place du Palais-Bourbon, place Edouard Herriot, rue Aristide Briand.*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Egalité Fraternité*

• La mise en œuvre de cette mesure impliquera également, à partir de 6 heures ou plus tôt si les circonstances l'exigent, un détournement de la circulation dans un périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré, et délimité par les voies suivantes, qui y seront incluses :

*Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue Winston Churchill, avenue de Selves, avenue du Général Eisenhower, avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées (aux accès à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Matignon).*

➤ **Un périmètre d'interdiction de la circulation supplémentaire sera susceptible d'être mis en place dès que les circonstances l'exigeront**, à partir des voies suivantes qui demeureront, elles, libres à la circulation :

Secteur Hôtel Matignon :

*Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Sèvres, rue Vaneau, rue de Babylone.*

Au nord de l'avenue des Champs-Élysées :

*Rue de Tilsit, avenue de Friedland, rue Lord Byron, rue de Chateaubriand, rue Washington, rue d'Artois, rue de Berri, rue de Ponthieu.*

Au sud de l'avenue des Champs-Élysées :

*Rue de Presbourg, rue Vernet, rue Quentin Bauchart, rue François 1er.*

➤ **Des restrictions de circulation seront mises en place dans le cadre de la manifestation** qui se déroulera de 11 heures 30 (rassemblement) à 17 heures 30 (heure de dispersion envisagée) et conduira les participants, **à partir de 13 heures, de la place de la République (3<sup>e</sup>) au Parvis de la Défense (92) sur l'itinéraire suivant (en demi-chaussée):**

*Paris : rue du Faubourg du Temple, quai de Jemmapes, boulevard de la Villette, boulevard de la Chapelle, boulevard de Rochechouart, boulevard de Clichy, place de Clichy, boulevard des Batignolles, place Prosper Goubaux, avenue de Villiers, place du Maréchal Juin, avenue de Villiers, place de la Porte de Champerret, avenue de la Porte de Champerret ;*

*Hauts-de-Seine : boulevard Bineau (92), pont du Maréchal Juin, pont de Courbevoie, boulevard de Verdun, boulevard Saint-Denis, place Hérold, rue de l'Alma, rue Baudin, avenue Gambetta, avenue Albert Gleizes, parvis de la Défense.*

En conséquence, à partir de 12 heures ou plus tôt si les circonstances l'exigent, toute circulation sera impossible à l'intérieur d'un périmètre délimité **aux abords de la gare Montparnasse** par les voies suivantes qui demeureront elles libres à la circulation :

*Place du 18 juin 1940, boulevard du Montparnasse, rue du Départ, rue de la Gaîté, rue Vandamme, avenue du Maine, rue du Commandant René Mouchotte, place de Catalogne, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, boulevard Pasteur, boulevard de Vaugirard.*

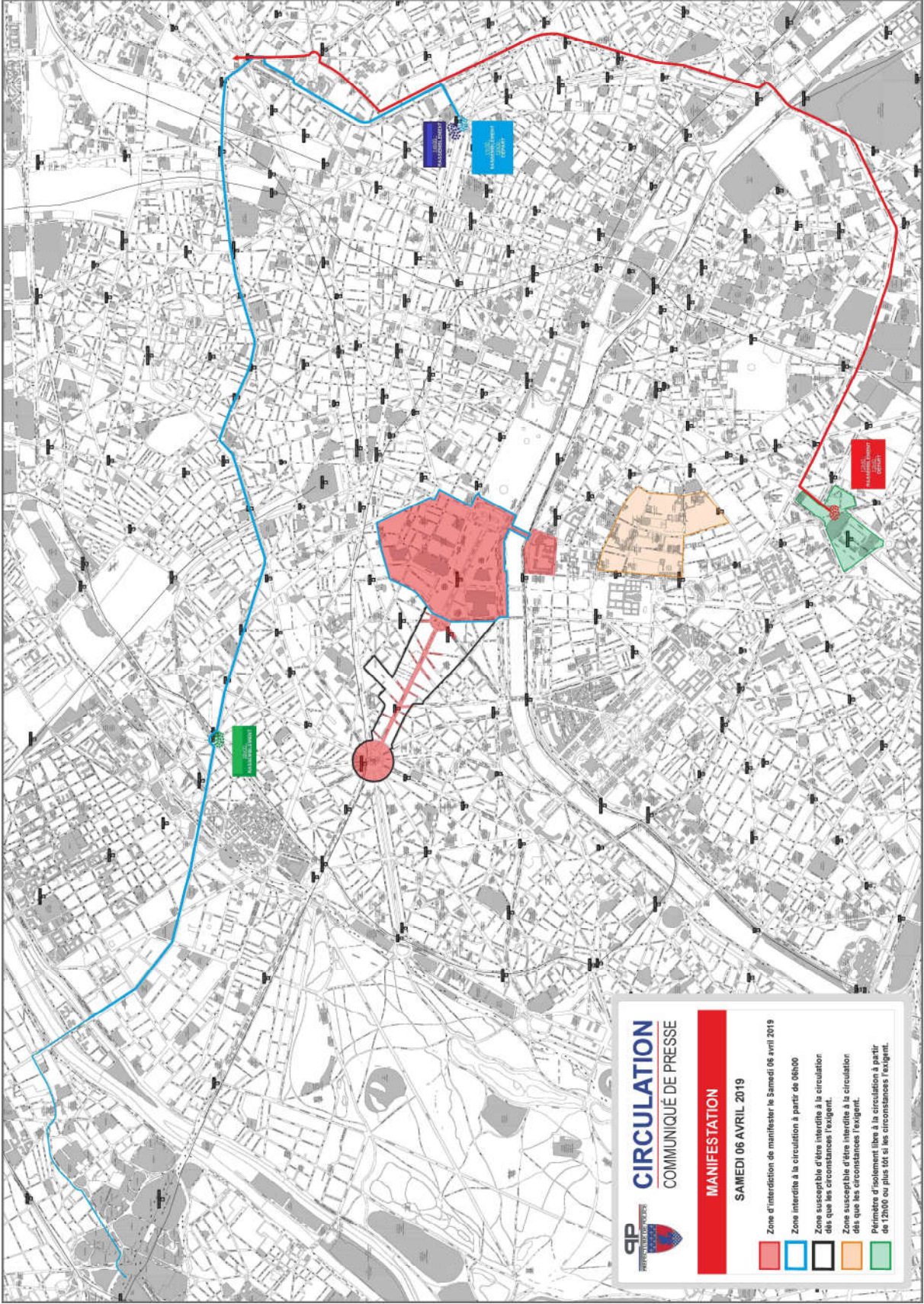
➤ **Des restrictions de circulation seront également susceptibles d'intervenir** aux abords du cortège et des lieux de rassemblement et de dispersion de la **seconde manifestation** qui se déroulera de 12 heures (rassemblement) à 18 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira les participants, **à partir de 13 heures, de la rue du Départ (14<sup>e</sup>) au Bassin de la Villette (19<sup>e</sup>) sur l'itinéraire suivant :**

*Boulevard du Montparnasse, boulevard de Port-Royal, boulevard Saint-Marcel, boulevard de l'Hôpital, place Valhubert, pont d'Austerlitz (couloir bus), place Mazas, quai de la Râpée, boulevard de la Bastille, place de la Bastille, boulevard Richard Lenoir, boulevard Jules Ferry, quai de Jemmapes, rue de la Grange aux Belles, place du Colonel Fabien, boulevard de la Villette, place de la Bataille de Stalingrad, quai de la Seine, quai de la Loire, quais du Bassin de la Villette.*

➤ **Des restrictions de circulation seront également susceptibles d'intervenir** aux abords des lieux de rassemblement suivants :

- *place du Maréchal Juin, angle bd Pereire (17<sup>e</sup>), entre 9 heures et 19 heures.*
- *place de la République (10<sup>e</sup>), entre 14 heures et 20 heures.*

**La préfecture de Police conseille aux automobilistes  
de contourner très largement l'ensemble des zones concernées  
et d'éviter le secteur des Champs-Élysées toute la journée.**



**GP**  
**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CIRCULATION**  
**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**MANIFESTATION**

**SAMEDI 06 AVRIL 2019**

- Zone d'interdiction de manifester le Samedi 06 avril 2019
- Zone interdite à la circulation à partir de 06h00
- Zone susceptible d'être interdite à la circulation dès que les circonstances l'exigent.
- Zone susceptible d'être interdite à la circulation dès que les circonstances l'exigent.
- Périmètre d'écoulement libre à la circulation à partir de 12h00 ou plus tôt si les circonstances l'exigent.